



903ème séance plénière

PC Journal No 903, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1031
PROPOSITION DE PROGRAMME DE FORMATION
« RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'AFGHANISTAN :
CONSOLIDATION DU SERVICE DIPLOMATIQUE »

Le Conseil permanent,

Suite à la discussion menée dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Rappelant la Décision No 4/11 du Conseil ministériel sur le renforcement de l'engagement de l'OSCE avec l'Afghanistan, qui, notamment, invite les États participants et les partenaires pour la coopération de l'OSCE à contribuer, sur une base volontaire, aux efforts déployés par l'OSCE et la communauté internationale pour promouvoir la sécurité et la stabilité à long terme en Afghanistan,

Rappelant en outre que la Décision No 4/11 du Conseil ministériel se félicite aussi de l'utilisation du Fonds de partenariat pour favoriser des relations plus étroites avec l'Afghanistan et encourager une participation accrue de représentants afghans aux activités de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité,

Rappelant de plus la Décision No 5/11 du Conseil ministériel sur les partenaires pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de la Mongolie d'accueillir un cours de formation diplomatique pour diplomates afghans,

Agissant conformément à la disposition pertinente de sa Décision No 812 en date du 30 novembre 2007 sur l'établissement d'un fonds de partenariat,

Décide d'approuver l'utilisation du Fonds de partenariat pour financer le programme de formation proposé intitulé « Renforcement des capacités de l'Afghanistan : consolidation du service diplomatique ».